



HAL
open science

Anonymisation, pseudonymisation, consentement

Véronique Traverso

► **To cite this version:**

Véronique Traverso. Anonymisation, pseudonymisation, consentement. *Sonorités*, 2022, Le droit et l'éthique: qu'est-ce qui change dans les pratiques de terrain?, 48, pp.26-51. 10.4000/afas.7474 . halshs-03765421

HAL Id: halshs-03765421

<https://shs.hal.science/halshs-03765421v1>

Submitted on 31 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Version auteure (août 2022).

à paraître dans *Sonorités*, numéro sur Le droit, l'éthique et le terrain : qu'est-ce qui change dans les pratiques scientifiques ?, sous la direction de Véronique Ginouvès et Véronique Traverso

Anonymisation, pseudonymisation, consentement : réflexions à partir d'expériences de collectes de données vidéo sur le terrain

Véronique Traverso

Laboratoire ICAR

Cette contribution émane du champ des études interactionnelles en linguistique, dans lesquelles les corpus¹ jouent un rôle central, en donnant accès à la langue en action, aux usages situés, aux pratiques langagières. Ils permettent d'observer les manières d'accomplir les activités sociales, dans tous leurs détails et toute leur complexité. Un des fondateurs de l'analyse conversationnelle, le sociologue Harvey Sacks², présente ainsi le caractère irremplaçable des corpus dans ce type de recherches :

– ce que l'on trouve dans les corpus n'est pas accessible par introspection : ce n'est ni imaginable, ni « retrouvable » dans sa mémoire ou dans ses connaissances. Ainsi dit-il : « from close looking at the world we can find things that we could not, by imagination, assert were there. We would not know that they were 'typical' [...]. Indeed, we might not have noticed that they happen »³ ;

– les enregistrements sont réécoutables à l'infini, contrairement à la parole, qui fuit (« I started to work with tape-recorded conversations. Such materials had single virtue, that I could replay them. I could transcribe them somewhat and study them extendedly – however long it might take »⁴ ;

¹ On ne parle généralement pas d'archives dans les études interactionnelles, mais de « corpus » au sens d'un ensemble d'interactions naturelles enregistrées en audio ou en vidéo.

² Harvey Sacks, « Note on Methodology », in John Atkinson (ed.), *Structures of social action*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984, p. 21-27.

³ H. Sacks, « Note on Methodology », *op.cit.*, p. 25 : « En regardant le monde de près, on peut trouver des choses dont on ne pourrait pas, par imagination, affirmer l'existence. On ne saurait pas qu'elles sont "typiques" [...]. En effet, on n'aurait peut-être pas remarqué qu'elles se produisent [...] » (Les traductions sont effectuées par moi-même à partir des propositions de DeepL).

⁴ *Ibid.* « J'ai commencé à travailler avec des conversations enregistrées. Ces matériaux avaient une seule vertu, celle de pouvoir être réécoutés. Je pouvais les transcrire d'une manière ou d'une autre et les étudier longuement, quel que soit le temps que cela prendrait ».

– enfin, et peut-être surtout, donner accès aux corpus permet la reproduction des analyses, leur discussion, voire leur remise en cause (« others could look at what I had studied and make of it what they could, if, for example, they wanted to be able to disagree with me »⁵. Sur ce dernier point, j'adhère parfaitement à l'analyse conversationnelle qui considère que la possibilité de discussion, au même titre que les analyses collectives d'extraits (*data sessions*), est un enrichissement et un objectif parfaitement noble (contrairement à ce que suggère Dousset, pour qui garantir la vérifiabilité des propos, c'est-à-dire donner « la capacité à reconstruire le cheminement intellectuel, et donc la mise à disposition des données brutes qui ont permis son jaillissement » est associé à une « défiance vis-à-vis des sciences sociales »⁶.

Dans ce champ, le corpus est donc d'emblée pensé comme devant être partagé et réutilisé. Mais, des données collectées sur le terrain (les enregistrements) aux corpus, le chemin est long, et dans les faits, comme pour les autres disciplines, ce n'est qu'à la fin des années 1990, début des années 2000 que la question du partage des données elles-mêmes (et non de leur seule transcription sous forme d'extraits publiés dans les articles) a commencé à être posée, parallèlement au début du développement des bases de données de langue (Bruxelles *et al.*, 2009⁷).

Dans cet article, j'aborde la question des précautions éthiques prises au cours du terrain, au moment de la collecte des données et lors de leur présentation. Je me base sur mon expérience dans le contexte d'une recherche menée à Beyrouth dans une association d'aide aux femmes migrantes et précaires⁸. Les questionnements, doutes et dilemmes qui assaillent la chercheuse sont multiples à chaque étape de la démarche de l'analyse des interactions, j'en observe quelques-uns ci-dessous.

1. Les chercheurs, les autorisations, les procédures, les formulaires et les déclarations

⁵ H. Sacks, *ibid.*, p. 26 : « Les autres pouvaient regarder ce que j'avais étudié et en tirer ce qu'ils pouvaient, si, par exemple, ils voulaient pouvoir être en désaccord avec moi. ».

⁶ Laurent Dousset, « Données sensibles. Peuvent-elles ne pas l'être ? », in Véronique Ginouvès, Isabelle Gras (dir.), *La diffusion numérique des données en SHS. Guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques*, Marseille, Presses Universitaires de Provence, 2018, p. 197-206

⁷ Sylvie Bruxelles, Lorenza Mondada, Anne-Catherine Simon, Véronique Traverso, « Grands corpus de français parlé. Bilan historique et perspectives de recherche », *Cahiers de Linguistique de Louvain*, 33/2, 2009, p. 1-14.

⁸ Projet *Dimensions linguistiques et communicatives dans l'assistance aux réfugiés et personnes déplacées au Liban*, (2018-2020), Institut Français du Proche Orient, Beyrouth/Université Saint Joseph, Beyrouth/Laboratoire ICAR, Lyon.

La situation du chercheur linguiste de l'interaction en France, qui travaille donc à partir de données enregistrées *in situ* dans des situations sociales, s'est transformée de façon considérable au cours des trente dernières années.

Le regard positif sur la situation actuelle se souviendra du désintérêt quasi total des institutions, des départements, voire des enseignants pour les aspects pratiques de la démarche de l'analyse des interactions. D'après mon expérience de doctorante au début des années 1990, même si se répandait l'idée que « tout vient des corpus », bien peu nombreux étaient ceux qui s'intéressaient réellement à leurs dimensions matérielles et techniques, au stockage, à l'archivage, et encore moins à la sauvegarde des données collectées, etc. Avec le recul, on pourrait dire que ces étapes étaient un peu à la recherche, ce que l'épluchage des légumes est à la confection d'un plat. L'intérêt s'éveillait légèrement autour des questions de transcription de l'oral et du choix des conventions, en particulier dans la discussion de l'usage, prôné par les uns, dénoncé par les autres, de l'orthographe dite « adaptée » (« j` l'ai pas vu d` puis longtemps t` sais où il est/ »).

Les enregistrements à micro caché n'étaient pas problématiques⁹, puisque toute cette dimension du travail n'était pas considérée comme relevant réellement de la recherche. Parallèlement, on les justifiait, considérant que c'était le moyen de contrer le fameux « paradoxe de l'observateur », expression avec laquelle Labov¹⁰ formule le faire que le sociolinguistique cherche à observer comment les gens parlent quand ils ne sont pas observés (« The aim of linguistic research in the community must be to find out how people talk when they are not being systematically observed; yet we can only obtain these data by systematic observation », 1972 : 209)¹¹.

Il y avait donc, dans l'expérience de constitution des corpus du mastérent ou du doctorant, à la fois une forme de solitude, une absence de savoir-faire transmis et fort peu de guides méthodologiques.

Descamps¹² retrace les évolutions qu'ont vécues différentes disciplines qui recourent à des documents oraux depuis le début du XXI^e siècle (révolution de l'informatique, du numérique et d'internet, injonction économique à la valorisation et forte demande sociale en faveur du

⁹ Il s'agissait en général d'enregistrements audio.

¹⁰ William Labov, *Sociolinguistic Patterns*, Philadelphia: University of Pennsylvania, 1972 (tr. fr. Sociolinguistique, 1977, Paris, Minuit).

¹¹ W. Labov, *ibid.*, « L'objectif de la recherche linguistique dans la communauté doit être de découvrir comment les gens parlent lorsqu'ils ne sont pas systématiquement observés ; or, nous ne pouvons obtenir ces données que par l'observation systématique... ».

¹² Florence Descamps, « Comment diffuser les données en SHS ? Réalisations et retours d'expérience. Les archives orales », in Véronique Ginouvès, Isabelle Gras (dir.), *La diffusion numérique des données en SHS. Guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques*, Marseille, Presses Universitaires de Provence, 2018, p. 91-103.

patrimoine), qui ont modifié les priorités, imposant peu à peu les problématiques de mise en valeur, d'accessibilité, de partage des données collectées, et faisant surgir des questions jusque-là négligées :

« Cette nouvelle problématique, propre à une société de l'information qui déploie ses ambitions à partir de la seconde moitié des années 1990, propulse sur le devant de la scène des questions jusque-là peu élaborées ou mal élucidées : celle de la nature de ces documents parlés, celle de leur propriété, celle du statut de cette parole enregistrée ou du statut des locuteurs, celle des droits de ceux qui parlent, celle des devoirs de ceux qui conservent ou utilisent cette parole »¹³.

Elle rappelle aussi que les préoccupations éthiques et juridiques ont émergé progressivement et en ordre dispersé « sans nécessairement de convergence d'une science sociale à l'autre, sans construction d'un référentiel partagé, alors même que certaines disciplines avaient pris de l'avance sur les autres »¹⁴. Ces différences sont certainement dues en grande partie aux objets des disciplines. La linguistique a répondu relativement rapidement aux sollicitations de partage des données et s'est engagée dans l'entreprise de « rattraper le retard » du français par rapport à d'autres langues pour la confection de bases de données de langue (voir Bruxelles *et al.* 2009¹⁵, Groupe ICOR 2010¹⁶). Les questions éthiques et juridiques étaient traitées au coup par coup dans les équipes, qui commençaient à prendre conscience des problèmes, essayaient d'en acquérir une meilleure connaissance et cherchaient des réponses, sans bien savoir où les trouver. Ce que l'on a compris très vite, en revanche, c'est qu'il n'existait pas de solution toute faite, et surtout qu'une réponse facilement obtenue de la part des organismes consultés, réponse simple, claire et toujours prête, était que l'on n'avait pas le droit (d'enregistrer, d'utiliser, de diffuser, de modifier, etc.). Dans l'équipe d'ICAR travaillant sur ces questions¹⁷, nous avons ainsi très vite été convaincus que poursuivre des recherches basées sur des enregistrements audio ou vidéo de personnes engagées dans des situations sociales impliquait de négocier en continu. On pourrait dire, de marcher sur un fil.

¹³ F. Descamps, *op. cit.*, p. 91.

¹⁴ F. Descamps, *op. cit.*, p. 92.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Groupe ICOR (Michel Bert, Sylvie Bruxelles, Carole Etienne, emilie Jouin, Justine Lascar, Lorenza Mondada, Sandra Teston, Véronique Traverso), « Grands corpus et linguistique outillée pour l'étude du français en interaction (plateforme CLAPI et corpus CIEL) », *Pratiques*, 147-148, 2010, p. 17-34.

¹⁷ Dans le cadre du projet réunissant linguistes et juristes, *Pour une archive des langues parlées en interaction. Statuts juridiques, formats et standards, représentativité (2003-2005)* :
http://icar.cnrs.fr/projets/corinte/documents/rapport_PLANTINmai05doc.pdf,
http://icar.cnrs.fr/projets/corinte/documents/Mondada_juridique_MARS05.pdf.s

Ce point reste vrai, mais la situation actuelle est par ailleurs bien différente. Les services juridiques des tutelles des laboratoires (universités et écoles, CNRS, etc.) sont plus à même de nous conseiller. Il existe des infrastructures auxquelles s'adresser en cas d'incertitude (par exemple le groupe de travail QuECJ¹⁸), des informations disponibles sous formes d'ouvrages (Baude 2006¹⁹, Ginouvès et Gras 2018²⁰) ou de blog²¹, voire des formations aux aspects juridiques liés à la confection et conservations de données. De plus, les procédures se sont standardisées, et des organismes comme l'ANR demandent de se conformer à des protocoles établis :

« Dans le cadre de sa politique science ouverte, l'Agence nationale de la recherche (ANR) demande l'élaboration d'un Plan de Gestion des Données (PGD) pour les projets financés à partir de 2019. Ce document vise à décrire la façon dont les données de recherche seront produites, collectées, réutilisées, stockées, protégées, disséminées ou encore conservées à long terme. Objectif : une meilleure anticipation et un suivi rigoureux tout au long des travaux, pour préparer le partage, la réutilisation et la pérennisation des données dans le respect du principe "aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire". »

Bien avant leur effective mise en œuvre, ces protocoles ont suscité des discussions et des débats, exprimant le malaise des chercheurs et les risques que les tentatives de standardisation et de normalisation sont susceptibles de faire courir à la recherche. Cefai & Costey²² en proposent une discussion très documentée dans le cadre de leur réflexion sur les « codifications de l'engagement ethnographique » qu'ils positionnent ainsi :

« Les chercheurs se préoccupent de plus en plus de ce qu'ils "font" aux enquêtés, à leurs collègues et à leurs auditoires, et ce souci sous-tend l'effort de formalisation des critères de "bonnes pratiques de recherche". En parallèle à leurs doutes et à leurs malaises, les organisations professionnelles se sont également inquiétées de réguler les pratiques de leurs membres. Mais ces préoccupations normatives se sont traduites aujourd'hui en dispositifs règlementaires. La finalité des codes et des comités d'éthique se joue sur un autre registre que celui du souci d'agir en tout bien tout honneur : ils ont instauré des mécanismes institutionnels d'évaluation, de normalisation et de contrôle,

¹⁸ <https://corli.huma-num.fr/les-groupes-projets/gp4/>

¹⁹ Olivier Baude, Claire Blanche-Benveniste, Marie-France Calas, Paul Cappeau, Pascal Cordereix, *et al.*, *Corpus oraux, guide des bonnes pratiques*, Paris/Orléans, CNRS Editions, Presses Universitaires Orléans, 2006, p.203.

²⁰ *Ibid.*

²¹ <https://ethiquedroit.hypotheses.org/author/ginouvès>

²² Daniel Cefai, Paul Costey, « Codifier l'engagement ethnographique ? Remarques sur le consentement éclairé, les codes d'éthique et les comités d'éthique », publié dans <<http://www.laviedesidees.fr/Codifier-l-engagement.html>>, repris dans Cefai D., Costey Paul, Gardella Edouard, Gayet-Viaud Carole, Gonzalez Philippe, Le Méner Erwan, Terzi Cédric (dir.), *L'Engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2010, p. 493-512 (chapitre 9).

d'autorisation et d'interdiction de la recherche. Et ils suscitent parmi les ethnographes, tant en sociologie qu'en anthropologie, un certain nombre de griefs et de plaintes que nous allons examiner. »²³

Cette citation met précisément le doigt sur le ressenti de bien des chercheurs, y compris des linguistes. D'une part, ils voient leur échapper la réflexion sur ce qu'ils peuvent faire ou non en fonction du terrain où ils se trouvent, et, *a priori*, se restreindre leurs périmètres possibles de recherche. D'autre part, ils comprennent que toute cette codification risque bien de rater les vraies questions qui se posent et qu'ils se posent.

La situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui est donc contrastée. D'un côté, on ne peut qu'apprécier l'importance et l'intérêt de disposer de textes, pourquoi pas normatifs, et de conseils ainsi que de discussions et de débats sur les questions liées au terrain, à la collecte, à l'utilisation, la diffusion et la conservation des données, ainsi que, dans certains laboratoires (comme le laboratoire ICAR), de personnes référentes (E. Jouin, J. Lascar) vers qui se tourner. D'un autre côté, on doit se rappeler que tout est toujours à repenser et à discuter : le délégué à la protection des données (DPD)²⁴ de l'établissement de rattachement n'aura pas la solution, il ne connaît ni le terrain, ni la recherche, il peut informer, souligner certains aspects, raconter d'autres expériences, mais il n'aura pas la recette prête à l'emploi ; les formulaires de consentement sont génériques, et ils ne sont pas immédiatement utilisables. En bref, il faut dire et redire (Fassin 2008²⁵, Cefaï & Costey 2008²⁶, Descamps 2018²⁷) qu'il n'existe pas de solution toute faite.

Mais surtout, et il importe de le transmettre aussi dans les formations et de le faire valoir dans les réflexions, ces questions sont complexes, plus que ce que l'expérience de chacun d'entre nous ne permet de le concevoir. La prise de connaissance et la compréhension de ces complexités sont essentielles, depuis l'histoire de l'émergence de la réflexion éthique dans le champ de la recherche médicale et des scandales qui ont orienté son développement (par exemple Bonnet & Robert 2009²⁸), jusqu'aux dilemmes auxquels les chercheurs ont été confrontés et dont ils témoignent (par exemple Desclaux & Sarradon-Eck 2008²⁹, Chabrol &

²³ *Ibid.*

²⁴ La personne qui veille au respect du cadre légal concernant la protection des données au sein d'une organisation.

²⁵ Didier Fassin, « L'éthique, au-delà de la règle. Réflexions autour d'une enquête ethnographique sur les pratiques de soins en Afrique du Sud », *Sociétés contemporaines*, 71, 3, 2008, p. 117-135.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ François Bonnet, Bénédicte Robert, « La régulation éthique de la recherche aux États-Unis : histoire, état des lieux et enjeux », *Genèses*, 75, 2009, p. 87-108.

²⁹ Alice Desclaux, Aline Sarradon-Eck (dir.) (2008). « L'éthique en anthropologie de la santé : conflits, pratiques, valeur heuristique », *Ethnographiques*, <https://www.ethnographiques.org/2008/numero-17/>.

Gabriel 2010³⁰), et aux risques et effets pervers de la normalisation des procédures au plan général (Desclaux & Sarradon-Eck 2008³¹) ; et elles gagneraient à enjamber davantage les frontières disciplinaires.

2. La mise en oeuvre des procédures et les questions qu'elle pose

Pour aborder ces obscurités et ces ambivalences, je me concentrerai sur deux types de précautions qui permettent de préserver les personnes enregistrées (l'anonymisation et le consentement éclairé), en commençant par une présentation des terrains qui ont conduit à ces réflexions.

2.1. Les terrains

Les réflexions qui suivent s'appuient sur la mise en oeuvre du projet de recherche *Dimensions linguistiques et communicatives dans l'assistance aux réfugiés et personnes déplacées au Liban*³², qui portait sur le fonctionnement de l'intercompréhension entre des personnes réfugiées et précaires au Liban et les professionnels de différentes associations qui leur viennent en aide. Ce projet met en oeuvre la méthodologie de l'analyse des interactions, qui repose sur la réalisation d'enregistrements audio et vidéo des activités sur le terrain (séances de soutien psychosocial, formation aux techniques artisanales, etc.), qui sont ensuite transcrits et étudiés en détails. Ce projet s'articulait à l'ANR Remilas *Réfugiés, migrants et leurs langues dans les services de santé*³³ qui avait reposé sur un terrain effectué en région Rhône-Alpes en France.

Dans les deux cas, l'enregistrement des données n'a réellement débuté qu'après accord des différentes institutions concernées. Pour la réalisation du terrain au Liban, le projet et les documents de présentation de la recherche et demandes de consentement sont passés devant le Comité d'éthique de l'Université Saint-Joseph à Beyrouth, qui a demandé quelques modifications des formulaires, puis a donné son accord. Le protocole de collecte, de stockage, d'utilisation et de diffusion reprenait en grande partie celui du projet français, et avait été discuté en France avec les services juridiques du CNRS, de l'ENS de Lyon, de l'hôpital du Vinatier à Lyon (partenaire du projet Remilas).

³⁰ Fanny Chabrol, Gabriel Girard (eds), VIH/sida. se confronter aux terrains. Expériences et postures de recherche dans le domaine du VIH/sida, 2010, Éditions ANRS.

³¹ *Ibid.*

³² <http://icar.cnrs.fr/projet-remilas/remilas-liban/>.

³³ Projet ANR, programme flash asile, 2016-2020, <http://icar.cnrs.fr/projet-remilas/>.

Dans les deux cas, les documents établis à l'issue de ces échanges (parfois longs) ont ensuite été soumis aux établissements et associations où se sont déroulés les enregistrements (une PASS, un centre d'accueil de jour, des centres médico-pédagogiques, un dispensaire, une association de médecins en France, plusieurs ONG au Liban), et également expliqués au cours de réunions avec les acteurs du terrain. La collecte de données sur les terrains a commencé une fois tous ces accords obtenus.

Le terrain libanais dans l'association a duré une année, et je me suis mise à filmer deux mois après avoir commencé à assister régulièrement aux activités de l'association. Les responsables de l'association et les formatrices ont très rapidement donné leur accord pour que les activités soient filmées. Les personnes sur le terrain avaient une certaine habitude de l'entretien avec des chercheurs (généralement des anthropologues ou des sociologues). De plus, un film avait déjà été fait sur cette association (visible sur internet)³⁴. Pour toutes ces raisons, le fait de filmer n'apparaissait pas comme une situation nouvelle ou stressante.

2.2. L'anonymisation des données

Dans les deux recherches mentionnées, nous nous efforçons de mettre en œuvre l'anonymisation³⁵ de la façon la plus appliquée possible, que ce soit dans les transcriptions ou dans les extraits de films qui sont montrés.

2.2.1. Dans les transcriptions

Pour les transcriptions, nous remplaçons les noms par des pseudonymes, pour lesquels nous sommes arrivés à une ligne de conduite dictée, d'un côté par le souci des informateurs (les « participants » dans notre terminologie) et, de l'autre, par des contraintes liées à l'opération même de transcription.

³⁴ J'ai bien conscience que donner le lien de ce film permet de croiser les données et fait courir le risque d'identification des personnes que l'on cherche à anonymiser. Je le donne quand même pour plusieurs raisons : parce qu'il est en libre accès sur You Tube, parce que les personnes qui ont demandé à ne pas apparaître à l'image dans mes propres films de recherche n'apparaissent pas dans ce petit film, parce que cela permet de signaler au passage les différences de pratiques entre la recherche et les documentaires. Le choix de donner le lien a été discuté collectivement dans mon équipe au laboratoire ICAR pour peser le pour et le contre. <https://www.youtube.com/watch?v=SjCpTPIZ6sE> (consulté le 17 janvier 2022) .

³⁵ J'emploie « anonymisation » comme terme englobant, et non dans le sens technique de traitement qui permet de « rendre impossible, en pratique, toute identification de la personne par quelque moyen que ce soit et de manière irréversible » (CNIL), qu'il faut distinguer de « pseudonymisation », qui consiste à « remplacer les données directement identifiantes (nom, prénom, etc.) d'un jeu de données par des données indirectement identifiantes (alias, numéro séquentiel, etc.). [...] L'opération de pseudonymisation est réversible, contrairement à l'anonymisation » (*Ibid.*). Je conserve les usages en langue courante, et parle de « pseudonymisation » lorsqu'un pseudonyme est donné, et d'anonymisation pour les flous sur les visages dans les films, par exemple.

Nous cherchons à éviter au maximum les numérotations (comme PAT1, PAT2, ou CLI1, CLI2, par exemple pour “patient 1, patient 2...” ou “client 1, client 2”) et à choisir plutôt des prénoms et noms, qui nous semblent garder une forme d'humanité aux participants³⁶.

Dans le choix de ces pseudonymes, nous cherchons à préserver les connotations du nom réel de la personne³⁷, malgré les difficultés que cette pratique peut entraîner. Ces dernières tiennent à ce que, d'une part, dans certains cas, la connotation d'un nom (par exemple italien) risque de permettre l'identification du participant, si par hasard il n'y a qu'un italien dans l'enregistrement³⁸. D'autre part, comme le rappelle Coulmont³⁹, il n'est pas toujours facile de connaître toutes les connotations des prénoms de toutes les origines et de toutes les générations : « qui se souvient, aujourd'hui, du caractère étranger du prénom Nadine ? [...] les lecteurs d'ici dix ou quinze ans, sans parler des lecteurs du futur lointain, ne partageront pas les références implicites contenues dans une Monique née en 1960 »⁴⁰. Cette manière de faire a néanmoins été choisie parce qu'elle est indispensable pour nos recherches, dont un grand nombre porte sur des situations pluri- et interculturelles.

Dans les transcriptions, pour des raisons de longueur de ligne, les participants sont identifiés par l'abréviation (en 3 lettres) de leur pseudonyme. Ceci conduit donc à choisir, au moment de la pseudonymisation, à la fois le pseudo et son diminutif, l'un influençant l'autre (éviter par exemple Bénédicte et Benjamin). Voici un exemple repris de la convention ICOR⁴¹ :

Extrait 1

CHA	ça c'était un petit [peu l-]
MAR	[ah ouais] donc attends (.) donc
	ça ce- cette façade a été complètement re[maniée]
LAU	[voilà]

Pour l'archivage (dans une base de données, qu'elle soit ouverte ou non), ces choix sont « définitifs », et les « tableaux d'anonymisation » sont généralement conservés (sur des disques

³⁶ Mais ceci n'est pas toujours applicable. Par exemple, dans le programme Commerce (Catherine Kerbrat-Orecchioni, Véronique Traverso, éd., *Les interactions en site commercial. Invariants et variations*, 2008, Lyon, ENS Editions, Véronique Traverso, *Des échanges ordinaires à Damas*, 2006 Lyon/Damas, PUL/IFPO, les clients sont bel et bien numérotés : client 1, client 2, etc., car ils s'enchaînent et que numéroter les pseudonymes n'aurait guère de sens ni d'utilité pour nos recherches.

³⁷ La description est la suivante dans la convention ICOR : « Anonymisation : Remplacer tous les noms propres (personnes, lieux...) par des pseudonymes, en tentant de respecter le nombre de syllabes et les éventuelles connotations (prénom américain...). Remplacer aussi les chiffres, nombres et numéros (n° de tel, de rue, de compte bancaire...) ».

³⁸ Je remercie unes des relectrices de cet article, qui a soulevé ce point.

³⁹ Baptiste Coulmont, « Le petit peuple des sociologues. Anonymes et pseudonymes dans la sociologie française », *Genèses*, 107, 2017, p. 153-175.

⁴⁰ *Ibid.* p. 170.

⁴¹ http://icar.cnrs.fr/projets/corinte/documents/2013_Conv_ICOR_250313.pdf

durs sécurisés dans les armoires fortes à accès restreint) pour permettre de garder trace de ces informations⁴².

Les choses sont assez différentes pour les publications, dans lesquelles les pseudonymes peuvent être amenés à changer pour des raisons pratiques diverses, par exemple pour améliorer l'intelligibilité des analyses. Par exemple, dans le programme Remilas, nous avons décidé d'éviter que les professionnels (soignants ou interprètes) aient des pseudos indiquant leur seul statut alors que les patients auraient des prénoms. Comme il importait néanmoins de garder, dans les transcriptions, une indication de qui est qui, les pseudos des soignants étaient composés de deux lettres indiquant leur statut (DO pour docteur, PA pour psychiatre, etc.), suivis de l'initiale de leur prénom (pseudo). Dans le tableau d'anonymisation, on avait donc, par exemple pour une des psychiatres enregistrées :

Pseudonyme complet – Christiane Guérin

Identifiant dans les transcriptions – PAC

Les transcriptions archivées ont ainsi l'allure suivante :

Extrait 2⁴³

PAC ouais () et alors l'autre fois vous me disiez que::: **Jacqueline**¹⁹ ben elle était plus () fin elle était pas là::: en::: en décembre elle était
 ABI oui **Jacqueline** elle est partie à **Paris**
 PAC voilà [...]

Ce système a également été utilisé dans les publications, surtout au départ. Mais, parfois à la demande des relecteurs des revues, ou par souci de simplification de la part des auteurs, il a fini, le plus souvent, par être remplacé par la simple abréviation en trois lettres du statut, qui permet d'identifier plus immédiatement à la lecture qui est le professionnel : PSY, INF, etc.

L'anonymisation des données à caractère personnel est un très gros travail, qui demande beaucoup d'organisation et de vigilance, et qui n'est pas à l'abri d'erreurs. Dans ma pratique, qui est celle de l'équipe ICOR, elle est systématique, même s'il arrive que des personnes du terrain

⁴² Voir Francesca Biliotti, Silvia Calamai, Véronique Ginouvès, « Les archives sonores entre demande sociale et usages scientifiques. Quelles modalités pour réutiliser les sources enregistrées ? », in Véronique Ginouvès, Isabelle Gras (dir.), *La diffusion numérique des données en SHS. Guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques*, Presses universitaires de Provence, 2018, p.169-194, qui montrent l'importance des conserver ces traces pour la vie des archives et la reconnaissance des informateurs dans les entretiens.

⁴³ Surlignés en jaune sont les pseudonymes qui doivent être anonymisés dans la bande son.

qui ont été enregistrées, semblent déçues de ne pas apparaître en leur nom. Il nous faut une demande très explicite de leur part pour utiliser les noms véritables. Dans certaines publications émanant du projet Remilas, c'est le cas de l'association Médecine et Droit d'asile (qui n'est pas anonymisée) et de deux professionnelles de santé (Claire Gékière et Marie Bahaud) enregistrées dans les données, qui signent des articles dans un ouvrage présentant la recherche (Traverso & Chambon⁴⁴) ou apparaissent dans un documentaire lié à cette recherche⁴⁵.

2.2.2. Dans les vidéo et les images

La question se pose différemment pour les images tirées des vidéos insérées dans les articles et pour les extraits de vidéo diffusés dans les colloques⁴⁶.

Au moment de la prise de données dans des collectifs, une première manière de répondre aux demandes des informateurs que leur visage n'apparaisse pas est de penser avec eux à la disposition du groupe dans l'espace et à l'emplacement des caméras de telle sorte que ceux qui le souhaitent soient dos à la caméra :



Image 1

Sur cette image du corpus libanais par exemple, la répartition autour de la table correspond aux demandes des femmes qui sont filmées : celles qui sont de face n'avaient pas de problème pour apparaître à l'image, alors que celles qui sont de dos ont demandé qu'on ne voit pas leur visage⁴⁷.

⁴⁴ Véronique Traverso, Nicolas Chambon, *Raconter, relater, traduire : paroles de la migration*, (à paraître), Limoges, Lambert Lucas.

⁴⁵ *Avec les mots des autres*, réalisé par A. Dubos, <https://www.tangente-distribution.net/films-3/Avec-les-mots-des-autres>.

⁴⁶ Voir Jouin et Ticca (ici-même).

⁴⁷ Sur des arrêts sur image comme ici, cela n'empêche pas que l'on anonymise quand même l'ensemble par sécurité.

Sur des moments plus localisés et des activités précises, il y a aussi moyen d'adapter la prise de vue, au moment même de la captation vidéo.

Par exemple, dans les formations aux artisanats, les prises de vue resserrées sur les actions des participantes au cours de l'explication de points de broderie permettent de capter ce qui importe pour l'analyse interactionnelle, c'est-à-dire le foyer d'attention commun sur l'activité, manifesté notamment par l'organisation des corps autour de l'objet matériel (la pièce de tissu sur laquelle a lieu l'explication), tout en respectant la demande que les visages ne soient pas vus.

Sur l'image 2, le foyer d'attention partagé est visible à partir de la proximité des corps : on voit très bien l'attention de la personne en formation (en noir) sur la pièce de tissu et sur le geste de la formatrice, qui tient l'aiguille et montre comment réaliser un point.



Image 2

Sur l'image 3, on perçoit également la proximité du corps des deux personnes. On voit aussi leurs mains qui tiennent l'objet, et leurs regards dirigés vers le site de l'explication :



Image 3

Si l'on rajoute en outre les paroles qui entourent ces gestes, l'accès à l'activité en cours et à son contexte est assurée, même si les expressions du visage ne sont pas visibles.

Extrait 3.

Batoul est la formatrice et Fatme la femme en formation. Batoul est en train de guider Fatme dans la réalisation du point de broderie. Fatme a posé l'aiguille à un certain emplacement et Batoul vérifie que c'est juste :

BAT montre moi ((FAT oriente le tissu davantage vers BAT)) okay\ ((BAT pose ses mains sur le morceau d'étoffe)) tu veux (que je te les fasse) voir/ (.)

c'est juste



Image 3

((Fatme commence à enfoncer l'aiguille)) non tu ne vois pas où est la ligne qui reste (.) ((F pose son aiguille)) non (.) ((F déplace son aiguille)) oui:: pique (.) oui c'est ça

Plus souvent, l'anonymisation passe par l'apposition de filtres sur les images ou les extraits de vidéo qui sont diffusés. On évite en général l'application de flou sur les visages, même si cette solution peut être appropriée dans certains cas, comme sur l'image 4.



Image 4

La formatrice de tamponnage (*block print* au premier plan à droite) est en train d'expliquer à la femme à sa gauche la méthode pour tamponner le tissu. Elle pointe vers le centre du morceau d'étoffe qui a été préparé, alors que la femme est en train de le réajuster sur la table. Comme sur les images 2 et 3, on voit la focalisation des deux participantes sur l'activité en cours, tout en n'ayant pas accès au visage de la femme. Mais cette prise de vue rend visible une autre femme en train de peindre de l'autre côté de la table, qui est anonymisée par une tache floue.

On sait bien enfin que l'anonymisation fonctionne en relation avec la réception. En conséquence, dans ce que Zolesio⁴⁸ appelle des “milieux restreints”, existe le risque que, même si les visages sont dissimulés, d'autres éléments (comme un bureau, une bibliothèque, des lunettes) ou une manière de faire, permettent la reconnaissance de la personne concernée, par les personnes de son milieu (professionnel). Ceci peut conduire à opter pour flouter, non seulement les traits du visage, mais aussi d'autres éléments, comme lorsqu'on passe de l'image 5 à l'image 5bis.



Image 5



Image 5bis

La solution le plus souvent adoptée actuellement au laboratoire ICAR est l'utilisation de filtres qui permettent de ne garder que les contours, comme sur l'image 1 reproduite ci-dessous, voire, dans certains cas, le retraçage des contours qui stylise encore davantage, comme sur l'image 6 :



Image 1



Image 6 (Traverso 2016)

⁴⁸ Emmanuelle Zolesio, « Anonymiser les enquêtés », *Interrogations ? Revue pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales*, 2011, p.174-183.

L'application Odimedi⁴⁹, qui propose des modules de formation pour les consultations en santé avec des personnes allophones, en présence ou non d'interprète, utilise des extraits de vidéos de consultations réalisées *in situ*. Le choix du filtre d'anonymisation posé sur les données a été l'objet de longues concertations, et le premier choix (image 7) a été abandonné au profit d'un filtre plus anonymisant (image 7bis).

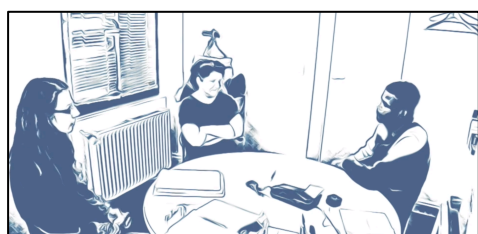


Image 7

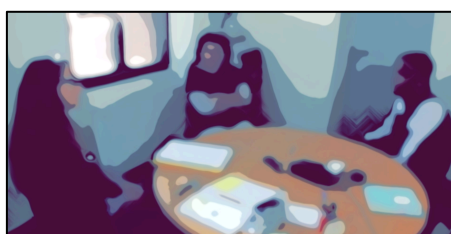


Image 7bis

L'anonymisation des images exige un dosage adapté à chaque usage, puisque, trop filtrées, elles ne donnent plus accès à ce qu'on cherche à montrer ; insuffisamment filtrées, les personnes redeviennent reconnaissables. Les choix sont le résultat de longues discussions et consultations.

2.2.3. Analyse d'un extrait : « mais que mon visage n'apparaisse pas »

Examiner ce qui se passe en pratique au cours des demandes d'autorisation ne vise pas à illustrer ce qui est bien ou mal, mais consiste à prendre au sérieux le fait que la demande d'autorisation est une interaction sociale, et qu'elle se déroule de façon toujours différente en fonction de la situation, même si elle est censée comprendre les mêmes composantes.

Au cours du terrain à Beyrouth, nous nous étions mises d'accord avec les formatrices pour qu'elles se chargent elles-mêmes de demander l'autorisation aux femmes en formation. Une fois que les personnes du groupe avaient été informées et avaient donné un accord préalable oral pour participer, je venais à la séance suivante, disposais les caméras, et la demande de signature avait lieu à ce moment-là, réalisée par la formatrice et moi-même.

Dans l'extrait qui suit, une participante, qui a été absente plusieurs semaines, arrive en retard à la séance, alors que les autres ont déjà signé le document. Après lui avoir demandé de ses nouvelles, la formatrice lui explique que la séance est filmée et lui demande si elle est d'accord.

⁴⁹ <https://www.odimedi.fr/>.

Extrait 4

Zahia est la formatrice et Najla la femme à qui la demande de consentement est faite.

Les échanges se tiennent en arabe, la traduction a été effectuée par Sophie Harfouche et moi-même

- ZAH euh on est en train de filmer la séance (.) tu vois Véronique qui était avec nous la française la semaine dernière (.) elle est en train de faire b- elle est en train de faire euh (.) un film sur les ateliers en fait qu'on fait dans l'association (.) elle a mis une caméra (.) qui est en train de filmer le cours
- (.)
- ZAH d'accord/ le visage le visage ne va pas apparaître (.) pour s'il apparaît il y aura un peu de euh flou pour que le visage n'apparaisse pas (.) et on ne mettra pas les noms réels pour chacune (.) euh:: je vais te donner un papier à me signer comme quoi tu as été informée (.) et tu as été d'accord que r
- NAJ mais juste que mon visage ne ressorte pas ((elle rit en regardant les autres femmes du groupe))
- ZAH non non le visage n'apparaîtra pas cette caméra vous avez vu comment sur la table
- NAJ hm
- ZAH et si le visage sortait il y aura un flou{tage}
- NAJ si le visage ne sort pas moi je n'ai pas de problème

Le premier aspect de cet extrait que l'on peut commenter concerne la formulation de l'objectif de la recherche. Dans le document de présentation du projet qui accompagne la demande d'autorisation proprement dite, il est présenté de la manière suivante⁵⁰ :

Présentation du projet de recherche "Dimensions linguistiques et communicatives dans le domaine de l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées au Liban"

La recherche vise à analyser les obstacles, les difficultés et les malentendus possibles dans les interactions entre des professionnels (de la santé et du soin ou des services sociaux) avec des réfugiés/personnes déplacées syriens, au cours de leurs démarches pour obtenir différents services sociaux, de santé et de formation au Liban.

La recherche est liée au projet "Réfugiés, migrants et leurs langues dans les services de santé", financé par l'ANR (2016-2019), en collaboration avec l'Ifpo (Institut français pour le Proche-Orient) et l'Université Saint Joseph (Département de psychiatrie), pour mener le projet de recherche "Dimensions linguistiques et logistiques dans l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées au Liban."

La méthodologie de recherche repose sur la collecte et l'analyse de deux types de données : des entretiens avec des individus et des familles, d'une part, des enregistrements in vivo, audio et images (audio vidéo), d'interactions entre réfugiés et professionnels d'autre part.

Les données collectées sont ensuite transcrites et analysées dans leurs dimensions linguistiques, sociales et culturelles. Les résultats de ces analyses sont également utilisés dans le cadre de formations.

⁵⁰ Le document présenté aux personnes sur le terrain est en arabe, seule la traduction française est reproduite.

Ce formulaire donne accès à ce qui était l'objectif au début du projet : essayer de saisir ce qui peut faire obstacle dans la communication, et notamment dans l'emploi de formes langagières (expressions, prononciations, modes de formulations, etc.) différentes entre les professionnelles et les bénéficiaires de l'association⁸. Au fur et à mesure de ma présence sur le terrain, en fonction de la meilleure connaissance que j'acquerrais des personnes, des relations, des fonctionnements de l'association et du contexte dans lequel elle existait (relations aux grands organismes bailleurs, aux donateurs, aux autres associations, contexte plus général de l'humanitaire, etc.), cet objectif s'est considérablement transformé. Alors que l'idée initiale était de travailler uniquement sur les séances de soutien psychosocial, qui mettaient en présence des professionnelles libanaises et des bénéficiaires syriennes, configuration qui correspondait à ce que je cherchais à étudier, j'ai compris peu à peu que les modes de communication et les modalités de transmission des savoir-faire au cours des ateliers de formation aux artisanats textiles, bien que les formatrices et des bénéficiaires soient toutes des réfugiées syriennes, étaient tout aussi intéressants quant aux catégorisations et positionnements identitaires des participantes⁸¹. Cette ligne de recherche, qui a émergé peu à peu du terrain, n'est pas explicitée dans les documents de présentation de la recherche.

Ce qui s'est passé dans ce cas n'est qu'une illustration de plus du fait que, pour les recherches qualitatives qui reposent sur des terrains, les objectifs sont non seulement évolutifs, mais que bien souvent, ils ne peuvent être formulés de façon détaillée antérieurement à la réalisation du terrain, à la collecte et à l'examen des données. C'est typiquement le cas pour les études interactionnelles, qui développent une approche descriptive résolument inductive. Sacks la dépeint ainsi, répondant aux questions de savoir comment il choisit ses corpus et quelles questions il a en tête lorsqu'il les aborde : « [...] I am insistent that I just happened to have it, it became fascinating, and I spent some time at it. Furthermore, it is not that I attack any piece of data I happen to have according to some problems I bring to it. When we start out with a piece of data, the question of what we are going to end up with, what kind of findings it will give, should not be a consideration. We sit down with a piece of data, make a bunch of observations,

⁸ L'hypothèse initiale était inspirée par les très fréquents commentaires des locuteurs libanais à l'égard des locuteurs syriens, moquant leur prononciation et leur manière de s'exprimer. L'idée, inspirée par la problématique du *Cross Talk* de Gumperz (dont un extrait est consultable sur le site (<https://www.lib.berkeley.edu/ANTH/emeritus/gumperz/gumtalk.html>), était d'objectiver les différences langagières réelles, et leur impact sur la communication. Cette hypothèse s'est, bien évidemment, avérée beaucoup trop simpliste.

⁸¹ Voir par exemple Véronique Traverso, « Fragments de la vie d'avant : une forme de récit dans des séances de soutien psychosocial pour des femmes réfugiées », *Langage et société*, 173, 2021, p. 83-113.

and see where they will go »⁵². C'est le terrain lui-même, les données et ce qu'elles révèlent de l'organisation sociale, qui permettent de formuler les questions de recherche et les aspects qui vont être étudiés. A partir de là, dans ce type d'approche, les objectifs qui sont décrits au préalable ne peuvent être que des pistes et des idées vagues.

Au moment de la demande de consentement à Najla, la présentation de l'objectif du filmage devient :

“Véronique [...] est en train de faire euh un film sur les ateliers en fait qu'on fait dans l'association (.) elle a mis une caméra (.) qui est en train de filmer le cours”

Dans cette formulation, qui est celle utilisée dans la plupart des demandes, faire un film devient à la fois l'activité et l'objectif du filmage⁵³.

L'autre point intéressant dans le court extrait ci-dessus, qui est tout aussi récurrent dans les demandes, est l'explication de l'anonymisation du corpus. Cet aspect est abordé dans le document de présentation de la recherche, aussi bien que dans la demande d'autorisation.

– Dans la présentation de la recherche

Toutes les données enregistrées et exploitées dans le cadre du projet sont soumises aux principes de confidentialité et sont anonymisées lors de leur diffusion. Les données personnelles (nom, prénom, âge etc...) sont supprimées et les visages floutés.
Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui est fait des données et vous disposez d'un droit de retrait, sur simple demande, si vous le jugez utile.

– Dans la demande d'autorisation

J'ai pris note du fait que, pour de telles utilisations scientifiques, l'identité ou la source des données enregistrées dans le cadre de cette étude ne sera pas divulguée :

- a) Les transcriptions de ces données adopteront des pseudonymes, remplaçant toute information pouvant mener à l'identification des participants;
- b) Les enregistrements vidéo utilisés dans les publications, les conférences ou les cours feront l'objet d'une anonymisation (dissimulation faciale), de sorte que les participants ne pourront pas être identifiés;
- c) Les enregistrements audio utilisés dans les conférences ou les programmes scolaires seront soumis à un processus de silence audio lorsque la voix, ou une information personnelle pourrait permettre l'identification.

⁵² H. Sacks, *Ibid.*, p. 27 : « J'insiste sur le fait que je l'ai eu par hasard, que cela m'a fasciné et que j'y ai consacré du temps. En outre, ce n'est pas que j'attaque n'importe quel bout de données dont je dispose par hasard en fonction des problèmes que j'y apporte. Lorsqu'on commence avec un bout de données, la question de savoir ce qu'on va obtenir, quel genre de résultats ça va donner, ne devrait pas être une considération. On s'assoit avec des données, on fait une série d'observations et on voit où elles vont nous mener ».

⁵³ Et fait probablement écho au projet de faire un petit film sur la transmission des savoirs faire artisanaux dans le cadre du projet bilatéral Cèdre, “Matière à relation” (2019-2021), dont nous avons parlé avec les formatrices.

Les points explicitant les précautions prises pour anonymiser les données sont clairement repris dans l'explication apportée par la formatrice, et l'on observe que la question du masquage des visages ressort comme essentiel pour la femme à qui on demande son accord, comme on le verra aussi dans les extraits ci-dessous.

2.3. La demande de consentement éclairé⁵⁴

Pour la demande d'autorisation, le guide CNRS pour la recherche en SHS spécifie :

« Le consentement peut être donné sous des formes différentes par écrit ou par voie orale. Il doit comprendre les informations nécessaires pour que le consentement soit libre, spécifique, éclairé et univoque⁵⁵. Une fois donné, le consentement doit pouvoir être retiré aussi simplement qu'il a été accordé. Dans ce cas, les données associées ne peuvent plus être traitées dans le projet. »⁵⁶

Chacune de ces quatre conditions du consentement (libre, spécifique, éclairé, univoque), pose en elle-même une multitude de questions : comment être clair dans ses explications ? Qui doit expliquer ? Qui doit donner l'autorisation (l'acteur sur le terrain, sa hiérarchie, les responsables du lieu où aurait lieu l'enregistrement, etc., la chaîne de personnes liées pouvant en effet être longue) ? Comment s'assurer que le consentement est librement donné, notamment dans les contextes asymétriques ? Etc. (Cefai & Costey 2009⁵⁷, Fassin 2008,⁵⁸ les articles réunis dans Ginouvès et Gras 2018⁵⁹). Bien sûr des clarifications sont trouvables de-ci de-là, précisant les conditions d'obtention du consentement éclairé. Par exemple, le site de la CNIL parle d'obligation de transparence, et formule des recommandations concernant les formats de l'information à communiquer (« Utiliser un vocabulaire simple, faire des phrases courtes et employer un style direct ; éviter les termes juridiques ou techniques, les termes abstraits ou ambigus et les formules telles que « nous pourrions utiliser vos données » ; « Faire court et lisible. Il ne faut pas présenter l'information dans une notice d'information composée d'un bloc

⁵⁴ Voir aussi l'article de Jouin & Ticca dans ce même numéro.

⁵⁵ Voir sur le site de la CNIL à quoi réfèrent ces qualificatifs : « Libre : le consentement ne doit pas être contraint ni influencé. La personne doit se voir offrir un choix réel, sans avoir à subir de conséquences négatives en cas de refus. Spécifique : un consentement doit correspondre à un seul traitement, pour une finalité déterminée. Eclairé : pour qu'il soit valide, le consentement doit être accompagné d'un certain nombre d'informations communiquées à la personne avant qu'elle ne consente. Univoque : le consentement doit être donné par une déclaration ou tout autre acte positif clair. » <https://www.cnil.fr/fr/les-bases-legales/consentement>

⁵⁶ https://www.inshs.cnrs.fr/sites/institut_inshs/files/pdf/guide-rgpd_2.pdf

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.*

de 20 pages [...] ») (<https://www.cnil.fr/fr/conformite-rgpd-information-des-personnes-et-transparence>).

Les questions soulevées sont très nombreuses, et, sur le terrain, ou antérieurement, lorsqu'on discute les conditions de l'enquête, lorsqu'on rédige les formulaires, elles se démultiplient. Certaines d'entre elles sont majeures. Comme celle mentionnée ci-dessus de devoir préciser une finalité déterminée, alors que les hypothèses et les pistes de recherche émergeront des terrains et des corpus collectés. Ou encore, le fait de s'engager à ce que le consentement soit libre, c'est-à-dire ni contraint, ni influencé, alors que, la demande d'autorisation étant une interaction située entre des personnes, elle repose, comme toute interaction, sur des jeux et des enjeux relationnels, de pouvoir, de séduction, sur des asymétries et sur des émotions.

2.3.1. Une autorisation librement consentie

Dans Traverso 2019⁶⁰, je questionne le libre choix des informateurs d'accepter ou de refuser d'être enregistrés face à des personnes investies du pouvoir de l'institution. J'étudie une situation de demande de consentement éclairé au début d'une consultation en santé. Il s'agit d'un cas où l'explication du projet et la demande de consentement sont faites par la professionnelle (une psychologue) et traduites au patient par une interprète⁶¹. L'ensemble de la procédure *in situ* dure au total une douzaine de minutes, ce qui est très long. L'interaction se passe en français et en portugais, et la demande concerne le patient aussi bien que l'interprète : ils doivent tous les deux signer l'autorisation (la psychologue l'a déjà fait). Il est frappant dans cette situation de voir à quel point la psychologue, puis l'interprète dans sa traduction, insistent pour s'assurer de l'accord (réel, « libre et non contraint ») du patient, en lui répétant qu'il peut refuser. On en voit un exemple dans l'extrait suivant :

Extrait 5

La psychologue après 4 minutes d'explications :

°est-ce que vous seriez d'accord pour participer à la recherche° SACHANT que je précise vraiment\ je voilà je vous ai expliqué/ () euh::: comment ça

⁶⁰ Véronique Traverso, « Sans-voix, sans parole, sans ressources : que peut dire la perspective interactionniste ? », *Mediazioni* 26, 2019, <http://www.mediazioni.sitlec.unibo.it/index.php/no-26-special-issue-2019/119-articles-no-26-2019-399-sans-voix-sans-parole-sans-ressources--que-peut-dire-la-perspective-interactionniste-.html>

⁶¹ Les chercheurs entrent dans le bureau dans un deuxième temps avec les papiers à signer.

fonctionnait et euh:: vous êtes euh bien évidemment/ hein euh dans la
possibilité de dire non\ () hein\ voilà\ vraiment je:: j'insiste là-d`ssus

Consciente du caractère biaisé de la situation (qui est inévitablement asymétrique, et dans laquelle elle représente l'institution et elle dispense le soin), elle cherche à s'assurer que l'accord n'est pas imposé. Dans la formulation reproduite ici, on peut noter par exemple les modulations de la voix, qui montrent un contraste entre la demande proprement dite, produite au début du tour à voix assez basse (marquée par les °) et le commentaire qui suit (sur un ton de voix plus haut marqué par les majuscules). Ce contraste indique une hiérarchie de l'information qui n'est pas celle du déroulement de la phrase : bien que produit dans un deuxième temps, « sachant que... » est remis en avant par l'augmentation du volume de la voix (comme si l'information était plus importante).

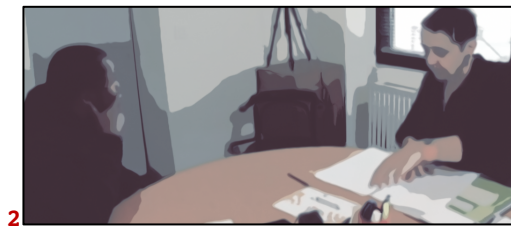
On voit aussi la construction en deux parties : « moi je vous ai expliqué, vous vous décidez », ainsi que l'usage des adverbes (« vraiment »), et la fin du tour avec « j'insiste là-dessus ». L'insistance sur la possibilité de dire « non » est reproduite ensuite par l'interprète.

Les scrupules sont tels que, lorsque le patient dit « oui », ses interlocutrices n'acceptent pas immédiatement son accord, et elles reviennent encore sur la possibilité qu'il a de refuser. A force, le patient se retrouve à devoir justifier pourquoi il accepte, puis, embarrassé ou impatienté (il se met à tapoter sur la table), il finit par retourner la question en demandant à la soignante et l'interprète pourquoi, elles, elles ont accepté, ce qui met un terme à la discussion et permet la signature du formulaire et le début de la consultation.

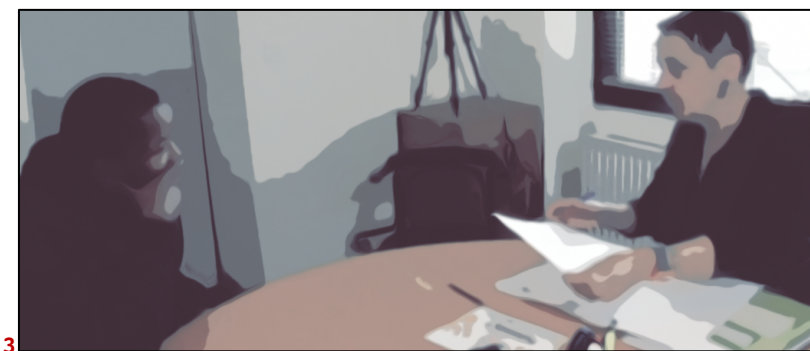
Dans l'extrait qui suit les choses se passent différemment. Il provient aussi d'une consultation médicale (psychiatrie) en France. Cette fois, la demande de consentement éclairé a été effectuée par la chercheuse, dans la salle d'attente de la PASS (non enregistré). Après l'explication orale du projet par la chercheuse, le patient, qui est francophone, a demandé à prendre les documents pour pouvoir les lire tranquillement, et il est sorti de la salle d'attente. Lorsqu'il est revenu, il a formulé son accord pour signer, en disant qu'il avait tout lu et qu'il voyait bien que ça pouvait être utile. Lorsque la consultation commence, la psychiatre revient rapidement sur l'autorisation, en s'assurant que la signature a été donnée et en justifiant le fait qu'elle participe au projet.

Extrait 6. Interaction avec la psychiatre. Le commentaire commence après l'installation du patient, alors que la psychiatre est en train d'ouvrir son dossier.

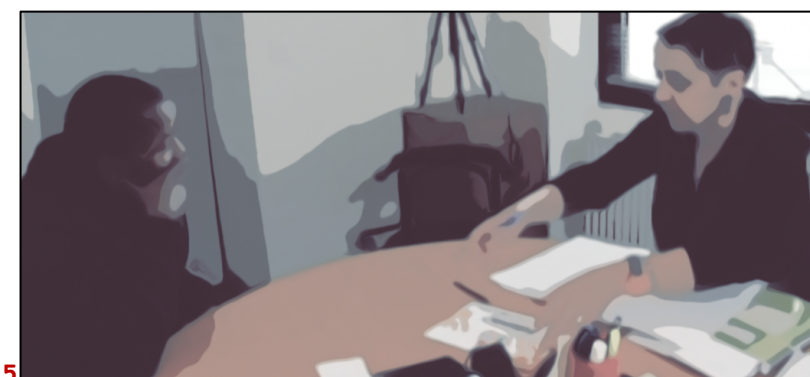
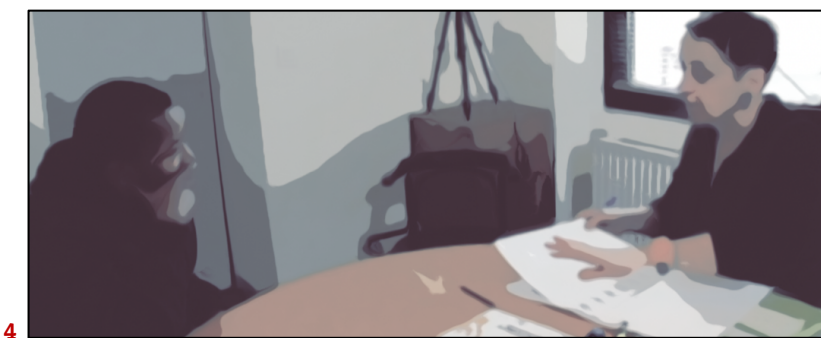
1 PAC bon::: ♦1 pa`ce que donc on s'était vus:: ♦2 et puis bon on s'est pas



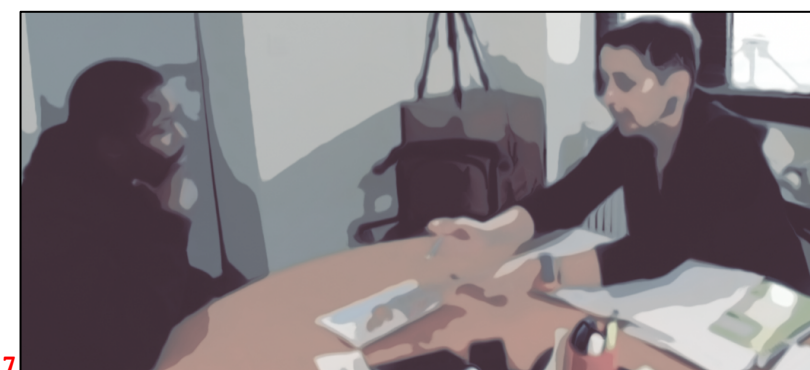
2 vus d`puis longtemps parce que euh:: ♦3 (.) ↑donc elle vous a



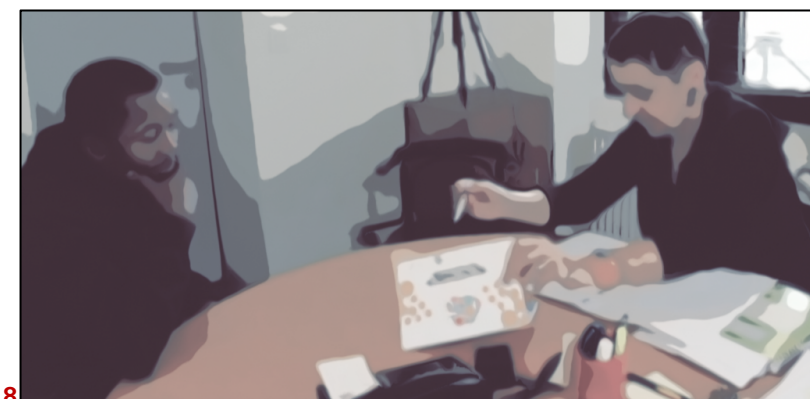
3 expliqué ♦4 tout::/ ♦5 peut être pas montré la petite photo/



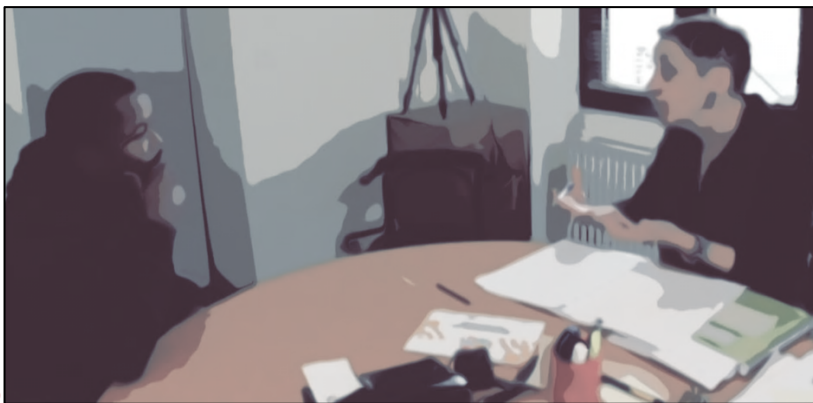
4 ♦6 [par`ce qu'on voit comment c'est::: ♦7



5 TEL [euh oui elle m'a elle [m'a: elle m'a montré\ ♦8 [elle m'a donné ça
6 PAC [hein [voilà\



7 PAC bon c'est pour aider les gens après à:: à: peut-être plus les
8 soignants d'ailleurs que les patients pour qu'ils sachent
9 comment faire au mieux ♦9 bon moi c'est vrai qu` j'ai accepté



9

10 mais après vraiment c'est pas obligé () oui parce que du coup
 11 on s'est pas vu depuis le 14 septembre

Contrairement à ce qui se passe avec la psychologue de l'extrait 5, ici, la psychiatre, qui n'a pas à demander elle-même l'autorisation, introduit ses commentaires sur le projet de recherche comme une information de second plan dans l'activité en cours.

Elle commence l'entretien de façon standard aux lignes 1 et 2, puis elle suspend ce qu'elle était en train de dire ligne 2 pour introduire soudainement la question de l'enregistrement, comme quelque chose qu'on a oublié, qu'il faut toutefois rappeler, mais sur lequel on ne va pas s'attarder : la formule est très concise (« elle vous a expliqué tout », ligne 3), et le dépliant qui illustre et explique les modes d'anonymisation est désigné par la « petite photo ». Elle le saisit à la ligne 4 et le montre au patient (images 5, 6, 7). Lorsqu'à la ligne 5 le patient dit que la chercheuse lui a montré les photos, elle repose le dépliant (image 8), puis continue en expliquant pourquoi elle a accepté de participer à ce projet. On note, ligne 10, qu'elle mentionne, elle aussi, qu'il n'est pas obligé de le faire.

2.3.3. La lisibilité de la demande de consentement

Ce dernier extrait permet de soulever un autre type de problématique. Il concerne la demande d'autorisation au groupe en formation de crochet dans l'association libanaise. Il débute par l'explication de la présence de la caméra.

Extrait 7. « *qu'est-ce qu'il y a écrit ici?* »

01 ZAH véronique la française qui était avec nous (.) elle est en train de
 02 faire un film sur les sessions que l'on fait ici dans l'association
 03 (.) et on a mis une caméra qui est en train de filmer la séance

04 (.)

05 ZAH d'accord

06 MAH d'accord

07 ZAH il y a un papier à signer (.) si vous n'avez pas d'objections à être
 08 dans le film (.) bien sûr le visage ne va pas apparaître il y aura
 09 un peu de flou sur le visage

10 MAH cette caméra xx la dernière fois elle était

11 ZAH ((secoue la tête, elle n'a pas compris))

12 MAH cette caméra depuis la fois dernière

13 ZEI he non maintenant

14 MAH oui

15 ZAH bien sûr on ne va pas mettre de caméra sans vous informer
 ((elle distribue les feuilles))

16 MAH merci

17 ZAH de rien {que Dieu te garde}

18 MAH seulement la euh signature

19 ZEI lis lis le papier c'est juste euh il dit qu'il va y avoir un
 20 film qui va être fait sur les ateliers qui sont faits à
 21 l'association

[échange sur le travail]

22 MAH si je suis filmée le visage ne va pas apparaître n'est-ce pas

23 ZAH non non le visage ne va pas apparaître
 ((Zahia va chercher quelque chose dans une autre pièce))

24 KAL qu'est-ce que c'est qu'est-ce qu'il y a écrit tu es en train de lire

25 MAH si tu consens qu'ils entendent ta voix xx ta v- voix ou ton image
 26 mais sans qu'apparaisse le visage hm tu peux signer

27 KAL où tu mets la signature (.) en haut

28 MAH en bas

Dans la première partie de l'extrait (jusqu'à la ligne 9), les choses se passent comme dans l'extrait 4. La formatrice explique que je fais un film sur les ateliers, elle parle de l'anonymisation (flou sur les visages), et indique, en distribuant le document d'information et le formulaire de consentement, qu'il faut signer un papier si on est d'accord.

Une des femmes vérifie ensuite que cette caméra n'était pas déjà là les semaines précédentes⁶². Après la réponse de la formatrice, la même femme demande aussi s'il faut simplement signer (ligne 18), et la formatrice lui indique de lire le document (il s'agit d'une feuille recto verso, écrite assez petit) tout en le lui résumant. Puis la femme lit le document, après quoi elle pose une autre question de vérification, ligne 22 « si je suis filmée le visage ne va pas apparaître n'est-ce pas ». Après avoir confirmé que le visage n'apparaîtra pas, la formatrice quitte momentanément la salle.

On voit donc jusque-là que c'est encore la question de l'image et de la visibilité des visages qui est traitée comme prééminente.

A partir de la ligne 24, une autre problématique se révèle : une des femmes du groupe demande à Maha, qui a posé les questions, et qui est toujours en train de lire de document, ce qu'il y a écrit dedans, rappelant ainsi qu'elle ne sait pas lire. La question de l'intégration des femmes illettrées dans les activités de l'association, et les difficultés qu'elles peuvent rencontrer, se posent à différentes occasions, impliquant de bricoler des solutions *ad hoc* (lorsque des questionnaires sont à remplir dans les séances de soutien psychosocial ou que des écrits sont utilisés comme supports par exemple). Ici, la femme qui a lu les documents les résume : « si tu consens qu'ils entendent ta voix xx ta v- voix ou ton image mais sans qu'apparaisse le visage hm tu peux signer », en les formulant comme une condition à la signature (« si tu consens... alors tu peux signer »). On peut remarquer que, même si ce résumé est proche de ce que la formatrice a dit oralement, il intègre également des éléments relevés dans le document (mention de la voix, distinction entre image et visage anonymisé).

Les cas de figure illustrés dans cet extrait, comme dans l'extrait 4, sont intéressants car ils montrent des mises en oeuvre de la procédure de demande de consentement très différentes de ce que l'on a observé chez les soignants. Ici on peut dire que, d'un côté, la procédure est respectée : l'autorisation est effectivement demandée, les femmes savent qu'elles vont être filmées, elles formulent leurs conditions, elles vérifient qu'un film n'a pas été fait précédemment sans leur accord, on leur demande de lire le document et de ne pas signer directement. Mais d'un autre côté, leur consentement n'est pas éclairé, puisque, si elles savent bien qu'il y aura un film, elles ne savent pas quel genre d'étude sera fait à partir des corpus ni ce que les chercheurs diront. En outre, comme je l'ai rappelé ci-dessus, ce n'est pas parce que des objectifs auraient

⁶² Question probablement due au fait que les différents ateliers ont été filmés à des dates différentes, et que les femmes ont probablement déjà vu les caméras en place, sans que leur propre atelier soit filmé.

été explicités, que les recherches effectuées les auraient effectivement poursuivis. On voit donc à quel point les choses sont complexes⁶³.

Conclusion

Dans mon équipe sur l'interaction du laboratoire ICAR, nous avons opté pour une attitude très précautionneuse pour la collecte des données, leur traitement et leurs utilisations (voir le site Corinte⁶⁴), en cherchant à suivre les évolutions des recommandations et à nous y conformer. Mais comme les extraits étudiés le montrent, il y a un monde entre les intentions, les recommandations, les formulaires et leur mise en oeuvre sur le terrain. On voit que la demande de consentement, peut, en elle-même, notamment lorsqu'on cherche à s'assurer que l'accord est librement consenti, susciter de l'inquiétude ou de l'agacement (chez le patient avec la psychologue), qu'elle peut faire l'objet d'une véritable réflexion (le patient qui lit en détails le formulaire), qu'elle peut être source de problème en tant que document écrit, qu'elle peut enfin être synthétisée pour n'être oralement apportée que sous ses aspects qui semblent essentiels aux personnes (on ne verra pas les visages).

Le souci majeur de toutes ces démarches est avant tout le respect (des droits) des personnes qui acceptent d'être filmées et de participer aux recherches. Mais plus les terrains et les projets se multiplient, plus on voit à quel point la plupart des mesures que l'on prend, des « bonnes manières de faire » que l'on croit avoir trouvées, se révèlent des solutions qui apportent aussi leurs ombres et de possibles effets néfastes. C'est pourquoi en parallèle des informations et des formations, des documents et des recommandations, il est important de ne pas perdre de vue que l'éthique du terrain et de la recherche, les bonnes pratiques, l'attention à autrui, le respect des personnes, l'établissement d'une forme de confiance, ne se nichent pas dans des formulaires, mais sont affaire d'échange et se jouent dans l'interaction.

Références

- Olivier Baude, Claire Blanche-Benveniste, Marie-France Calas, Paul Cappeau, Pascal Cordereix, et al.. Corpus oraux, guide des bonnes pratiques 2006. CNRS Editions, Presses Universitaires Orléans, pp.203, 2006.
- Francesca Biliotti, Silvia Calamai, Véronique Ginouvès, « Les archives sonores entre demande sociale et usages scientifiques. Quelles modalités pour réutiliser les sources enregistrées ? », in Véronique Ginouvès,

⁶³ Sans parler du problème, pour ne pas dire du caractère gênant et déplacé, de faire chercher à faire comprendre à des femmes ayant fui leur pays à cause de la guerre, qui vivent dans des conditions d'extrême précarité et qui sont confrontées à des problèmes vitaux de toutes sortes, les objectifs d'une recherche sur l'interaction, même si elle vise au final à comprendre certaines de ces difficultés.

⁶⁴ <http://icar.cnrs.fr/corinte/>, notamment les rubriques « Entrer sur le terrain » et « Recueillir les données ».

- Isabelle Gras (dir.), *La diffusion numérique des données en SHS. Guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques*, Presses universitaires de Provence, 2018, p.169-194.
- François Bonnet, Bénédicte Robert, « La régulation éthique de la recherche aux États-Unis : histoire, état des lieux et enjeux », *Genèses*, 75, 2009, p. 87-108.
- Sylvie Bruxelles, Lorenza Mondada, Anne-Catherine Simon, Véronique Traverso, « Grands corpus de français parlé. Bilan historique et perspectives de recherche », *Cahiers de Linguistique de Louvain*, 33/2, 2009, p. 1-14.
- Daniel Cefaï, Paul Costey, « Codifier l'engagement ethnographique ? Remarques sur le consentement éclairé, les codes d'éthique et les comités d'éthique », publié dans <<http://www.laviedesidees.fr/Codifier-l-engagement.html>>, repris dans Cefaï D., Costey Paul, Gardella Edouard, Gayet-Viaud Carole, Gonzalez Philippe, Le Méner Erwan, Terzi Cédric (dir.), *L'Engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2010, chapitre 9, p. 493-512
- Fanny Chabrol, Gabriel Girard (eds), *VIH/sida. se confronter aux terrains. Expériences et postures de recherche dans le domaine du VIH/sida*, 2010, Éditions ANRS.
- Mathilde Couderc, « La pratique ethnographique à l'épreuve de l'éthique biomédicale. Usages, limites et ajustements de la procédure de "consentement éclairé" », in Fanny Chabrol, Gabriel Girard, (dir.), *VIH/sida. se confronter aux terrains. Expériences et postures de recherche dans le domaine du VIH/sida*, Éditions ANRS, 2010, p. 59-87.
- Baptiste Coulmont, « Le petit peuple des sociologues. Anonymes et pseudonymes dans la sociologie française », *Genèses*, 107, 2017, p. 153-175.
- Florence Descamps, « Comment diffuser les données en SHS ? Réalisations et retours d'expérience. Les archives orales », in Véronique Ginouvès, Isabelle Gras (dir.), *La diffusion numérique des données en SHS. Guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques*. Marseille, Presses Universitaires de Provence, 2018, p. 91-103.
- Alice Desclaux, Aline Sarradon-Eck (dir.) (2008). « L'éthique en anthropologie de la santé : conflits, pratiques, valeur heuristique », *Ethnographiques*, <https://www.ethnographiques.org/2008/numero-17/>.
- Laurent Dousset, « Données sensibles. Peuvent-elles ne pas l'être ? », in Véronique Ginouvès, Isabelle Gras (dir.), *La diffusion numérique des données en SHS. Guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques*. Marseille, Presses Universitaires de Provence, 2018, p. 197-206.
- Didier Fassin, « L'éthique, au-delà de la règle. Réflexions autour d'une enquête ethnographique sur les pratiques de soins en Afrique du Sud », *Sociétés contemporaines*, 71, 3, 2008, p. 117-135.
- Groupe ICOR (Michel Bert, Sylvie Bruxelles, Carole Etienne, emilie Jouin, Justine Lascar, Lorenza Mondada, Sandra Teston, Véronique Traverso), « Grands corpus et linguistique outillée pour l'étude du français en interaction (plateforme CLAPI et corpus CIEL) », *Pratiques*, 147-148, 2010, p. 17-34.
- Groupe ICOR (Heike Baldauf-Quilliatre, Isabel Colón de Carvajal, Carole Etienne, Emilie Jouin-Chardon, Sandra Teston-Bonnard, Véronique Traverso), « CLAPI, une base de données multimodale pour la parole en interaction : apports et dilemmes », *Corpus*, 15, 2016, p.165-194.
- Catherine Kerbrat-Orecchioni, Véronique Traverso, éd., *Les interactions en site commercial. Invariants et variations*, 2008, Lyon, ENS Editions.

- William Labov, *Sociolinguistic Patterns*, Philadelphia: University of Pennsylvania, 1972 (tr. fr. *Sociolinguistique*, 1977, Paris, Minuit).
- Harvey Sacks, « Note on Methodology », in John Atkinson (ed.), *Structures of social action*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984, p. 21-27.
- Véronique Traverso, *Des échanges ordinaires à Damas*, 2006 Lyon/Damas : PUL/IFPO
- Véronique Traverso, *Décrire le français parlé en interaction*, Paris, Ophrys, 2016.
- Véronique Traverso, « Sans-voix, sans parole, sans ressources : que peut dire la perspective interactionniste ? », *Mediazioni* 26, 2019,
<http://www.mediazioni.sitlec.unibo.it/index.php/no-26-special-issue-2019/119-articoliarticles-no-26-2019-/399-sans-voix-sans-parole-sans-ressources--que-peut-dire-la-perspective-interactionniste-.html>
- Véronique Traverso, « Fragments de la vie d'avant : une forme de récit dans des séances de soutien psychosocial pour des femmes réfugiées », *Langage et société*, 173, 2021, p. 83-113.
- Véronique Traverso, Nicolas Chambon, *Raconter, relater, traduire : paroles de la migration*, (à paraître), Limoges, Lambert Lucas.
- Emmanuelle Zolesio, « Anonymiser les enquêtés », *Interrogations ? Revue pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales*, 2011, p.174-183.

Conventions de transcription

Les conventions de transcription sont une version simplifiée des conventions ICOR, http://icar.cnrs.fr/projets/corinte/documents/2013_Conv_ICOR_250313.pdf (consulté le 1 mars 2022). Elles utilisent une orthographe adaptée, dans laquelle les élisions non standard sont notées par l'antiquote, suivie ou non d'un espace, selon qu'elle est en fin ou milieu de mot (« j` crois », « c`te femme »).

ABC	le pseudo du participant est indiqué par trois lettres en capitales. Par souci de simplification, les médecins apparaissent comme DOC et les interprètes comme INT		
[]	début et fin du chevauchement	°bon°	voix basse ou très basse (°°bon°°)
par-	troncation	ALORS	volume augmenté ou autre marque d'insistance
:	allongement	(il va)	transcription incertaine
(.)	pauses non chronométrées (<0.2s)	xxx	segment inaudible
(2.2)	pauses chronométrées (en secondes)	[...]	coupure due au transcripneur
((rire))	phénomènes non transcrits		
.h	aspiration		
/\	intonation montante/ descendante\		

◆ suivi d'un numéro indique l'emplacement d'une image dans un tour de parole.